



# Toulennne

## Informations

 [facebook.com/mairie.toulonne/](https://facebook.com/mairie.toulonne/)  [www.mairie-toulenne.fr](http://www.mairie-toulenne.fr)

N° 239 - Mars 2024

## Edito

### Bien-être animal... La stérilisation des chats, un acte de protection

La stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité.

En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

Trop souvent, une portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons, qui peuvent mourir faute de soins, d'alimentation ou grandir dans de mauvaises conditions. Chaque année, les refuges recueillent des milliers de chatons qu'ils tentent de sauver et placer à l'adoption. Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux.

### Quels sont les avantages de la stérilisation ?

- Une diminution de la chasse par le chat : la petite faune sauvage est mieux préservée. Un chat non stérilisé a tendance à s'éloigner davantage du domicile de son propriétaire, il chasse plus et de fait est confronté à un risque plus élevé d'accident.
- Il peut également devenir porteur ou vecteur de maladies qui sont pour certaines transmissibles à l'Homme ;
- Une diminution conséquente du nombre des abandons

**L'identification de votre animal** est obligatoire (prescrite à l'article L. 212-10,) pour tous les chats de plus de 7 mois, nés après janvier 2012.

Cela permet d'authentifier les informations contenues dans le passeport (vaccination contre la rage, etc.) et pour voyager à l'étranger.

En France, chaque année entre 750 000 et 1 million d'animaux de compagnie sont adoptés. Cependant, la France détient également le triste record du nombre d'abandons.

**Les chats errants** relèvent de la responsabilité des maires. Ceux-ci peuvent éventuellement procéder à

des captures pour les stériliser puis les relâcher. La stérilisation n'est pas obligatoire en France, donc les chats peuvent être mis en fourrière.

*«Un animal de compagnie n'est ni un consommable ni un jouet ; en être propriétaire, c'est en être responsable.»*

## Conférence



**U.T.L.**  
Université du Temps Libre  
Arts et Découvertes  
De la Vallée du Ciron & proche Garonne  
[www.utlartsdecouvert.wixsite.com/utl-site](http://www.utlartsdecouvert.wixsite.com/utl-site)  
Siège social : Mairie 33210 Pujols sur Ciron



**Mairie**  
de  
**TOULENNE**

## Les CONFERENCES sur La Seconde Guerre Mondiale



**La guerre du  
pacifique  
1942- 1945**

Causes du  
conflit

Expansion  
territoriale du  
Japon (1941-42)

Reconquête  
par les alliés  
(1943-45)

Capitulation  
du Japon  
(1945)

## Entrée libre et gratuite



Prochaine conférence en juin.  
Plus d'info sur le site de l'UTL

Contact Infos :  
Mireille 06 83 37 00 67  
[mireille.chaligne@gmail.com](mailto:mireille.chaligne@gmail.com)

**Espace culturel  
TOULENNE  
Samedi 16 Mars  
16 heures**



## Inscriptions Rentrée Scolaire 2024-2025

Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2024. Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés **au plus tard le 31 décembre 2021**.

**L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.**

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors établie et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.



## Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 1<sup>ère</sup> période 2024

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JANVIER-FÉVRIER-MARS 2008** doivent se faire recenser à compter du **1<sup>er</sup> jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



## Permanences

**Urbanisme** : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

**CCAS** : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

**ADIL33** : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : [contact@adil33.com](mailto:contact@adil33.com). Informations sur [www.adil33.org](http://www.adil33.org). Permanence à Toulouse **22 mars 2024**.

**CAUE** : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

**Conseillers départementaux** : **Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze**. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Isabelle Savasta au 05 56 99 33 33.

**Ma commune, Ma Santé** : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



## Jardins Communaux

2 parcelles des jardins communaux (bois de Jean Blanc) sont disponibles à la location. 50 € / an. **Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie 05 56 63 48 39.**



## État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à [accueil@mairie-toulonne.fr](mailto:accueil@mairie-toulonne.fr)

## Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

## Vos Services

**Sous-Préfecture** : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

**Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon** : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

**Ramassage des Ordures Ménagères** : Mardi matin (excepté jours fériés).

**Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, semaine paire.**

**Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur semaine paire ou impaire.**

**La Poste** : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30

**Samedi : Fermé.**

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : [www.mairie-toulonne.fr](http://www.mairie-toulonne.fr)



## Haies

Nous attirons votre attention sur la problématique des haies (vertes ou fleuries). Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre diligence.

**Votre haie ne doit pas masquer les panneaux, obturer la visibilité, présenter un risque pour les fils des différents réseaux. Sur la Commune, le règlement de voirie précise ce point : l'obligation de limiter les haies en limite de propriété.**



Suite au constat de dépassement sur le domaine public, une lettre sera adressée au résident par la mairie afin que celui-ci se mette en conformité avec le règlement.

**- L'article 673, créé par Loi 1804-01-31 promulguée le 10 février 1804 du code civil, précise l'usage de**

**haie entre voisins : «Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper et les enlever». En effet, le résident, propriétaire ou locataire, doit maintenir la végétation de la haie en limite de propriété.**

**Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Dominique Sésé-Duville, commission Espaces Verts 06 46 14 63 32.**

## Frelons Asiatiques

Participez à la lutte contre le frelon asiatique en effectuant le piégeage des reines fondatrices.

Dans le cadre des actions de la commission Agenda 21, la mairie met gracieusement à votre disposition des pièges anti-frelons.

Ils sont disponibles à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture.

Lorsque vous constatez l'apparition d'un nouveau nid, vous pouvez contacter le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA33) <https://www.gdsa33.com>

Un nid de l'an passé n'est plus actif.

### Quand piéger ?

Dès que les températures remontent, dès les premiers soleils de la mi-février, mais à moduler en fonction de la météo.

Il est important de renouveler les pièges tous les 8 à 10 jours maximum. Il faut donc les vider (attention aux frelons éventuellement vivants présents dans le piège) et renouveler le mélange attractif.

### Combien de temps piéger ?

Il est possible d'attraper des fondatrices jusqu'à mi-avril, voire jusqu'en mai certaines années.

Attention cependant à ne pas laisser traîner des pièges sans vigilance ni renouvellement car ils se transformeront en pièges non sélectifs et attraperont toutes sortes d'insectes qui n'ont rien à faire dans le piège.

Afin de ne pas capturer d'insectes autres que le frelon asiatique (utiles à la biodiversité) il convient de réaliser ce piégeage en suivant les recommandations suivantes :

### Quel type de piège et quel appât utiliser au printemps ?

Mélange maison : 2/3 bière alcoolisée et 1/3 sirop de fruits rouges  
Ou Sachets prêts à l'emploi

### Quel emplacement ?

À proximité des anciens nids, dans les arbres et arbustes fleuris

À proximité de points d'eau bien exposés au soleil

À proximité des composteurs ménagers

À proximité des bâtiments désaffectés, peu fréquentés

Les pièges doivent être installés dans des emplacements au soleil le matin et plutôt à l'ombre l'après-midi, entre 50 cm et 1,50 m de hauteur.

Retrait des pièges : 6 semaines après le début du piégeage.



## Caisse Commune de l'Alimentation

**REJOIGNEZ LA CAISSE COMMUNE DE L'ALIMENTATION**

REUNION D'INFORMATION  
le Mercredi 08 Mars à 15h à la salle des associations / des sociétés à  
Captieux  
Le Vendredi 08 Mars à 18h à l'ADAV à Toulouze

Si je veux participer, comment je fais ?  
C'est quoi une caisse locale ?

POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

Si besoin, contactez La Boussole:  
laboussolecaptieux@gmail.com  
09 75 39 78 04

ACCLIMAT' ACTION Gironde Ville de BORDEAUX BORDEAUX MÉTROPOLIS

## Sud Gironde Mobilités

**SGM** Le Transport à la demande  
SUD-GIRONDE MOBILITÉS vous transporte

Réservez, on vient vous chercher !  
**06 88 22 07 86**

**OÙ ?**  
Sur les communes de Langon et sa périphérie proche (Saint-Pierre-de-Mons, Toulouze, Fargues et Saint-Macaire)

**QUAND ?**  
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (18h le mercredi)

**COMMENT ?**

- 1 Inscrivez vous au 06 88 22 07 86 (pièces à fournir: formulaire d'inscription, avis d'imposition, justificatif de domicile)
- 2 Réservez votre transport en téléphonant au 06 88 22 07 86 jusqu'à 72 h avant votre départ
- 3 Le conducteur vient vous chercher et vous amène à la destination prévue (paiement à la montée dans le véhicule).
- 4 A l'heure de retour prévue, le conducteur vous ramène chez vous.

**POUR QUI ?**

- Personne de plus de 75 ans
- Personne sans autonomie de déplacement
- Personne en perte d'autonomie
- Personne en situation de précarité
- Personne en insertion professionnelle

**LES TARIFS**  
2,30€ l'aller (4,10€ l'aller retour)  
Tarif solidaire: 0,40€ (aller simple - sous condition de ressources)



## Résumé du Conseil Mun

### **La séance du conseil débute par une information : Démission de son mandat de délégué communautaire de M. LAMARQUE et remplacement par M. BOUCAU.**

À l'issue du bureau de la CdC de la semaine dernière, M. le Maire indique que sa gestion du dossier des digues lui a été contestée par ses homologues (voir édito du bulletin du mois de février), ainsi que par le président de la CdC. Il a proposé de remettre sa démission de vice-président, mais aussi de délégué de la CdC. Cela ne lui a pas été demandé, mais il a été appelé à «calmer ses troupes». Après avoir longuement réfléchi, il a proposé une solution consistant à accepter la démission de M. LAMARQUE de son poste de délégué auprès de la CdC, afin d'éviter que les relations ne dégénèrent et afin de pacifier et d'apaiser les tensions de plus en plus vives (ndlr : Mme SÉSÉ-DUVILLE est la 2<sup>e</sup> conseillère communautaire).

Il remercie chaleureusement M. LAMARQUE d'avoir accepté, espérant que cela atténue ses difficultés de travail à la CdC. Il craint que s'il vient à démissionner de la CdC (Vice-président et délégué communautaire), certains dossiers ne seront plus soutenus politiquement au niveau intercommunal, la commune risquant alors de perdre sur d'autres opérations et n'étant plus au fait des opportunités. Dès le lendemain, le président de la CdC a demandé une réunion au sous-préfet pour trouver une solution sur le devenir du système d'endiguement déclassé, en dehors de la GEMAPI. La question de la requalification de la digue en remblai sera au cœur des discussions.

M. le Maire indique avoir proposé à M. BOUCAU de remplacer M. LAMARQUE, conformément au dispositif réglementaire en vigueur.

Pour M. LAMARQUE, la CdC est une institution consensuelle où la critique est mal vue. Il estime avoir bien fait son travail. Sur le dossier des digues, il a porté fidèlement la voix du conseil municipal, auquel il a rendu compte en permanence. Il rappelle que ses arguments n'ont jamais été démentis sur le fond par la CdC et qu'il ne connaît toujours pas les raisons pour lesquelles la CdC a déclassé 3 digues sur 4. Il ajoute que son intervention en conseil communautaire n'est pas étrangère à la rencontre avec la sous-préfecture du 22 février. Il enjoint M. le Maire à rester ferme lors de l'entrevue avec M. le Sous-Préfet. Il continuera à suivre ce dossier.

S'ensuit une discussion au cours de laquelle les conseillers municipaux apportent leur soutien à M. LAMARQUE et trouvent regrettable et très injuste cette situation, même s'ils comprennent la décision de M. le Maire. Ils s'étonnent aussi de l'ampleur prise par le fait d'émettre des propos différents, somme toute factuels et s'interrogent sur la conception du débat démocratique au sein de la CdC.

M. BOUCAU souligne le paradoxe du développement des actions en faveur de la mise en sécurité lors des inondations et les décisions locales conduisant au déclassement des digues. Il rappelle que le Maire a le devoir de protéger et de prévenir en cas de crise, le SDIS celui de porter secours. Une répétition du PCS est à mettre en œuvre tous les 5 ans.

## Décisions à prendre

### **1] Validation du projet de Travaux 2024 de rénovation de la voirie du quartier «Chay Neuf» et de la convention de financement avec la commune de Fargues**

M. le Maire rappelle aux élus municipaux le projet de rénovation de la voirie du quartier «Chay Neuf» :

– Réparation de la voie existante sur 780 m<sup>2</sup>,

– Création d'une voirie sur 220 m<sup>2</sup> pour desservir deux nouvelles habitations sur la commune Toulennaise,

– Reprise des entrées charretières sur 100 m<sup>2</sup>.

Le coût global de ce projet est 65 710,61 € HT, soit 78 852,73 € TTC.

M. le Maire rappelle que cette voie est limitrophe avec la commune de Fargues. Il y aura une répartition des frais basée sur l'emprise foncière réelle de chaque collectivité, soit 65 % pour Toulennaise et 35 % pour Fargues.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **2] Décision de rachat du minibus [Trafic**

### **9 places rallongé] auprès de France Collectivités Invest, consécutivement à la fin de la régie publicitaire**

M. le Maire rappelle aux élus municipaux la souscription auprès d'Infocom France le 6 septembre 2018 d'un contrat de régie publicitaire sur 4 ans en vue de la mise à disposition d'un véhicule, Renault Trafic 9 places.

Au terme du contrat de régie publicitaire, France Collectivités Invest a demandé la restitution ou le rachat par la commune du véhicule au prix de 25 200 € TTC en l'état (9 000 km seulement).

Après consultation de professionnels, il s'est avéré que cette offre est une bonne opportunité (prix de revente raisonnable, délai très important pour tout nouvel achat...) qui permettra d'assurer la continuité des services rendus à ce jour par ce véhicule, pour exemple mis à disposition des associations pour le transport de leurs membres lors de leurs activités (club de football, jeunes sapeurs-pompiers volontaires...).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **3] Ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2024**

Suite à la décision de rachat du minibus publicitaire (plus les frais de carte grise, déflocage...), il est nécessaire de procéder par délibération à l'ouverture par anticipation de crédits supplémentaires (pour un total de 35 000 €) avant le vote du budget communal 2024 afin d'honorer les factures qui seront réceptionnées au préalable.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **4] Tour de la CdC du Sud-Gironde, subvention à l'association du «Guidon Macarien»**

M. le Maire rappelle aux élus le courrier du 6 février 2024 transmis par M. Vincent DEDIEU,

Maire d'Origne, président du Comité Régional de Nouvelle Aquitaine de cyclisme FFC, qui remercie l'ensemble des élus présents lors de l'édition 2023, et de leur contribution à la dotation en vin des différents bénéficiaires qui ont été largement récompensés.



## Municipal du 16 février 2024

En cette année 2024, ce sont 22 communes qui seront traversées. Les organisateurs auront tenu l'engagement du départ, c'est-à-dire que les 37 communes de la CdC soient traversées en 2 ans. L'épreuve se déroulera le samedi 2 mars, avec un départ de la cité médiévale

de Saint-Macaire pour arriver au cœur de grands crus de la commune de Sauternes. Cette édition aura la particularité de traverser les communes impactées par les incendies de 2022.

M. le Maire indique que dans le cadre de

l'organisation de l'épreuve Tour de la CdC du Sud-Gironde une subvention de 200 € doit être versée par les communes afin de financer l'évènement.

Le conseil municipal approuve à la majorité.

## Informations

### 1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

### 2) Présentation du compte rendu de la Commission Agenda 21 du 5 février 2024 par M. BOUCAU

#### Point sur les actions 2023 et les actions engagées les années précédentes

#### • Information et sensibilisation au développement durable :

- **Rédaction d'articles** sur le bulletin communal et sur le site internet (broyage végétaux, mise en place éclairage LED, réalisation économie d'énergie, utilisation du broyat, plantation arbres...)

- **Conférence** à organiser autour des thèmes du développement durable avec la commission culture reportée.

#### • Espaces verts :

- **Entretien espaces enherbés** : suite à l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires, le bilan des solutions mises en application montre qu'il n'y a pas de solution «miracle» mais plusieurs solutions coexistent avec une augmentation du temps agents.

Constitution d'un groupe de réflexion sur l'aménagement des trottoirs, à relancer en 2024.

- **Bois** : pour chaque arbre coupé et/ou mort (coupes sanitaires) remplacement par 2 arbres plantés en étant vigilant sur les espèces adaptées au changement climatique. Total d'arbres plantés en janvier 2023 environ 80 (cour de l'école, bois communal, bois de Jean blanc).

#### • Éducation des enfants aux gestes écocitoyens :

- **Projet de plantation d'arbres** dans le bois communal renouvelé avec les enfants

de l'école : 12 arbres soit 1 par classe en janvier 2023.

- Dans le cadre du projet pédagogique de l'école, un **projet de végétalisation** de la cour maternelle a été réalisé en février 2023 : installation de jardinières dans la cour maternelle avec système d'arrosage.

- Poursuite de l'action éducative engagée pour **éviter le gaspillage** des repas au restaurant scolaire.

#### • Sobriété et économies :

- **Économies d'énergie** : les travaux les moins onéreux des propositions de l'étude du SDEEG ont été réalisés. Les économies de chauffage de l'école sont estimées à 7 % pour l'hiver 2021. La réfection et l'isolation du dojo au complexe sportif ont été réalisées en 2023.

L'éclairage public est équipé à 100 % en LED avec pour choix de programmer une baisse à 50 ou 85 % selon les lieux.

Dans les bâtiments publics, le passage à l'éclairage par LED se poursuit.

- **Économies d'eau** : Aide au financement de récupérateurs d'eau pour les particuliers : 35/40 aides à l'achat ont été financées en partenariat avec l'entreprise EVV de Langon. Le reliquat (5 aides) se poursuit durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024, (parution dans le bulletin de février).

- **Sobriété numérique** : Édition du bulletin municipal en version numérique, tout en gardant la version imprimée pour les personnes qui le souhaitent (dispositif autocollant sur la boîte aux lettres). Consultable sur le site internet et Intramuros. Mise en place en septembre 2023.

#### • Environnement

- **Mobilités** : Cheminements doux sur la commune : suivi des projets de lotissements devant intégrer des cheminements doux et extension du réseau existant : Réalisation du chemin des Menjots en 2023.

Nécessité de prendre en compte les projets

pouvant impacter les aménagements à Toulenne, (par exemple projet quartier de la Gare avec Cours de Verdun en sens unique) du stationnement et de la circulation. Participation à l'étude sur les mobilités dans la zone Langon Toulenne et au schéma d'aménagement RD 1113, traversée complète de la commune.

Intégration dans les différentes DAP du PLUi. Prise en compte dans le projet de la CAE (convention d'aménagement d'école).

- **Lutte contre les frelons asiatiques** : sensibilisation (bulletin communal et distribution de pièges).

- **Lutte contre les moustiques tigres** : sensibilisation (bulletin communal), participation des élus à des séances d'information.

- **Cale du port** : dernière tranche d'entretien du bâti par l'association «Adichats» et nettoyage par les services techniques en 2023. L'entretien régulier sera fait par ces derniers.

- **Diminution/valorisation des déchets** : diffusion des plaquettes d'information du SICTOM + articles.

Valorisation des coupes et tailles par broyage puis paillage/compostage avec l'achat d'un broyeur pour la commune.

Ramassage des déchets verts toute l'année le jeudi tous les 15 jours.

Mise à disposition d'un broyeur pour les particuliers par le SICTOM.

Expérimentation sur la commune du ramassage en porte à porte tous les 15 jours des bacs jaunes (papiers, emballages métalliques, plastiques, avec suppression des PAV correspondants).

L'action compostage au restaurant scolaire a été arrêtée en février 2024, elle est remplacée par le ramassage des biodéchets par le SICTOM (ramassage le jeudi à partir du 8 février).

#### • Actions sociales :

- **Groupe «habitat»** : dans le cadre de la



dimension sociale Agenda 21, un groupe de travail a été constitué avec pour mission le traitement des problèmes d'habitat indigne ou indécents.

Mise en place du permis de louer et de la déclaration de mise en location votée en décembre 2020 avec effet à partir de juillet 2021.

En 2023, 12 dossiers de demande d'autorisations locatives et 6 de déclarations ont été déposés.

– **Lutte contre la fracture numérique** : en complément de la mise en place du réseau très haut débit, sur l'ensemble de la Gironde, la commune propose de développer un service de soutien aux administrés en difficulté face à l'approche numérique en partenariat avec l'ADAV. Rappel à faire sur le site /Intramuros.

– **Jardins communaux** : Début 2024, 3 parcelles sont disponibles. Proposition aux jardiniers de se constituer en association : réitérée sans succès lors de la dernière AG.

## Propositions de nouveaux projets :

### • Sensibilisation à la protection de l'environnement :

– Organisation d'une opération «**nettoyage de printemps**» avec la participation des Toulonnais (assos, particuliers). Date du 4 mai retenue.

– **Mise en valeur de la flore, de la faune des bois communaux** : réalisation d'un inventaire de la faune, de la flore, de l'avifaune. Mobiliser la participation du public, des enfants. L'association Auringleta, qui intervient dans le cadre d'une activité Nature auprès des enfants de l'école, prévoit une activité centrée sur ce thème lors de ces animations d'ateliers périscolaires (entre mars et juin).

– **Proposition un fauchage tardif** des bas-côtés enherbés ainsi qu'une **taille des haies respectant la nidification**, tout en respectant les impératifs de sécurité routière. Une communication auprès

des Toulonnais doit accompagner cette action. Une réflexion est à mener en ce qui concerne les haies. Demander au Sivom si certains passages peuvent être décalés fin avril, début mai. Haie des tennis : voir ESAT.

– **Poursuivre le recyclage** des piles et des cartouches d'imprimantes.

– Poursuivre l'information contre **les frelons asiatiques** (pièges disponibles à la mairie) et contre **les moustiques tigres**.

### • Économies d'eau :

– **Récupération de l'eau traitée** en sortie du centre de traitement des eaux pour une utilisation type arrosage : voir avec le SIAFLT si cette action est envisageable.

– **Récupérateurs d'eau pour les bâtiments communaux** : étude à réaliser selon faisabilité, locaux, utilisation, intégré dans le projet CAE...

### • Économies d'énergie :

– Étude de faisabilité pour produire de l'électricité à partir de **panneaux photovoltaïques** sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de l'autoconsommation, l'objectif étant de réduire la facture d'énergie. À envisager pour les prochains projets communaux. À faire en coopération avec le SDEEG. (futur aménagement ateliers/garage Messine, bâtiments scolaires dans le cadre de «Rénov mon école ou CAE», parkings avec ombrière). La CdC a un projet sur le toit de la crèche.

– **Rénovation thermique des bâtiments** : les investissements les plus lourds restent à envisager.

### • Diminution des ordures ménagères : projet SICTOM

– Vote en conseil municipal de passer à un ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours. – Pérennisation de la collecte en porte à porte des bacs jaunes.

– Action de formation au compostage sur le site du SICTOM.

participation à ces manifestations.

**M. CHRÉTIEN** a été interpellé à nouveau au sujet des problèmes de circulation autour de l'école. Le problème est récurrent. Il est difficile de trouver une solution, vu l'exiguïté des lieux. Il est demandé à chacun de faire preuve de bon sens et de civilité.

**Mme BOUCAU** informe que Sud Gironde Mobilités assure le transport à la demande. Elle propose que la commune

– Information sur les biodéchets

### • Espaces verts

– Rue du Mayne : les pins coupés vont être remplacés par des feuillus.

– Place de l'horloge : refonte des espaces verts devant les commerces. Projet d'implantation d'arbres sur l'esplanade si cela est possible (problème de sol éventuel).

– Vigilance (temps agents/charge de travail) sur l'entretien des trottoirs, du cimetière.

### • Communication

– **Savoir faire et faire savoir** : communiquer davantage sur ce que nous faisons : par exemple, l'arrosage est fait à partir d'un forage : affichage sur la citerne.

– Mise en place de panneaux pour matérialiser les **cheminements doux**

– **Changement climatique** : bon usage des volets, de l'aération... Sensibilisation aux systèmes de ventilation (VMC) : lien avec la possibilité d'une conférence, d'un article et bandeau sur le site de la mairie.

– **Conseils d'économies d'énergie** dans le bulletin

– Informations sur l'utilisation des **produits phytosanitaires** et autres pratiques.

### • Actions sociales

– **Idée de jumelage** avec une ville menacée par la montée des eaux et travail avec l'école. À réfléchir.

– Informations sur le bulletin et réseaux sociaux relatives à **l'économie sociale et solidaire** (exemple : le magasin coopératif à Langon, la recyclerie au Sictom, la Caisse communale de l'alimentation...)

– **Permis de louer** : faut-il agrandir le périmètre et revoir la date de construction (actuellement sont concernés par l'autorisation de louer les bâtiments antérieurs à 2000) ?

arrête sa prestation qui aujourd'hui n'a pas de client. Le transport vers le restaurant est toujours assuré.

## Questions diverses

**M. FAVIER** transmet les remerciements des habitants de la route du Mourguet pour la réparation de la chaussée. Le ramassage des bio-déchets au restaurant scolaire a débuté cette semaine. Nous sommes en attente d'informations de la part du Sictom quant aux différents points de collecte des bio-déchets.

**Mme DESCLAUX** indique que Toulonne fêtera la musique le 22 juin. Le Festival du Petit Bois se déroulera le 31 août. Réunion avec les responsables de l'Adav pour une

**Prochains conseils :**  
**Vendredi 15 mars et**  
**Vendredi 12 avril à 18 h 30**



## ATPH

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et OUVERTURE de la SAISON

L'Association Toulennaise Patrimoine Histoire tiendra son Assemblée Générale le **VENDREDI 29 MARS à 18h** à l'Espace Culturel.

Après avoir présenté le bilan passé, elle se tournera surtout sur les projets qui jalonnent l'année présente et vous permettront de mieux connaître l'association : concerts, animations extérieures dont le traditionnel vide-greniers du 1<sup>er</sup> MAI, mise en valeur du patrimoine local, sorties et recherches diverses.

Bientôt quinze années d'existence ! L'apport de compétences nouvelles, d'idées nouvelles est nécessaire pour poursuivre les objectifs originels d'A.T.P.H. C'est pourquoi les responsables de l'association vous invitent, vous pressent même à venir les rejoindre, l'essentiel en cette année olympique étant de «PARTICIPER» !

Un buffet apéritif clôturera la soirée.

#### Nos prochaines manifestations :

- Concert en l'église Saint- Saturnin de l'Harmonie Sainte Cécile le 14 avril
- Vide-grenier place de l'horloge le 1<sup>er</sup> mai.

*Louis Darrieulat*



## À TOULENNE

### L'HARMONIE SAINTE CÉCILE

de Langon

Dirigée par Thierry Bordenave



En l'ÉGLISE St-SATURNIN

**Dimanche 14 avril 2024**

à **17h**



Réservations conseillées :

06 73 28 01 74 / [atph.toulennaise@gmail.com](mailto:atph.toulennaise@gmail.com)



## RA.PE.TOU

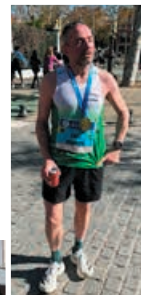
### Valentin et Aurélien

Le 11 février avait lieu le trail des Valentin à Fargues, organisé par le foyer rural. Les RAPETOU étaient présents en force : 40 coureurs, 7 randonneurs et une douzaine de bénévoles. Une matinée très humide niveau météo mais très chaleureuse niveau ambiance ! Une édition qui battait ses records d'hydrométrie mais aussi de participants, avec plus de 500 arrivants.

Une semaine plus tard, c'est bien plus loin que les yeux des RAPETOU étaient rivés : vers Séville où se déroulait le marathon de la cité andalouse. Notre coureur Aurélien Lamarque ambitionnait de passer sous les 3h, lui qui avait échoué de quelques secondes il y a 5 ans à Genève. Mission accomplie et magnifique prestation pour Aurélien qui réalise 2 h 57 min. Après 12 semaines de préparation en solitaire, il va au bout de lui-même pour réaliser un objectif que seuls quelques RAPETOU avaient réalisé avant lui. Bravo à lui !

#### Prochaines dates :

- **31 mars** : trail des Salamandres à Léogéats
- **7 avril** : trail des Écluses à Castets - **26 mai** : CAVALE DES RAPETOU - **1<sup>er</sup> et 2 juin** : sortie club à Sarlat



## Généalogie

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du CGSG

Le samedi 10 février 2024, s'est tenue dans la salle des associations la première assemblée générale du Cercle Généalogique du Sud Gironde, fondé le 18 février 2023. Avec 18 présents, les différents rapports et le budget prévisionnel ont été adoptés à l'unanimité.

Au cœur des débats, un projet de coopération avec l'association ATPH, pour la recherche et la valorisation de l'histoire de l'ancien collège des bords de Garonne à Toulennaise (Solar), a été présenté à l'assistance.

Encouragée par la présence de M. le Maire Christian Daire et avec 5 nouvelles adhésions (10 Euros), l'association qui compte désormais 24 membres, va poursuivre ses ateliers mensuels et diversifier ses activités après des autres structures généalogiques du département.

Une dernière phase conviviale (apéritif et auberge espagnole) a clôturé cette matinée dans une bonne humeur généralisée !



## COS

**C.O.S**  
Comité des Oeuvres Sociales  
du personnel communal  
de Toulennaise



**LOTO**

**Vendredi 22 mars 2024**

Espace Culturel  
de Toulennaise

à **20h30**

(ouverture des portes dès 19h30)



Buvette et gourmandises  
sur place

**1€ le carton - 10€ les 12**

Tel : 05.56.63.48.39

«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.  
Courriel : [communication@mairie-toulennaise.fr](mailto:communication@mairie-toulennaise.fr)»





**SAMEDI 4 MAI de 9h30 (Rendez-vous au bois Jean Blanc) à 14 h environ.**

# de NETTOYAGE PRINTEMPS



**Lieux concernés :** Bois de Jean Blanc, bois communal, route de la Garonne, route de la Tourte (depuis les Videaux jusqu'à Jean Cabos)

Comme en 2021, la commission Agenda 21 organise une journée «Nettoyage de Printemps».

Les toulennaises et toulennais sont invités à participer à cette action citoyenne.

Celle-ci s'achèvera par une auberge espagnole accompagnée d'une grillade offerte par nos amis chasseurs. Pensez à amener vos couverts (assiettes, écocup, couverts). Un frigo sera à votre disposition pour y déposer vos pique-niques le matin à votre arrivée.

La mairie de Toulonne sera heureuse de vous offrir un apéritif, le dessert et un café.

Pour plus de sécurité, nous préconisons des chaussures fermées, des vêtements couvrants et confortables (des gants de protection seront fournis).

**Seuls les enfants accompagnés d'un adulte référent pourront participer.**

***Vous pouvez vous inscrire dès maintenant via le coupon ci-dessous à remettre à la mairie (accueil ou boîte aux lettres), ou par mail à l'adresse suivante : [communication@mairie-toulonne.fr](mailto:communication@mairie-toulonne.fr)***

**RÉPONSE AU PLUS TARD LE 22 AVRIL 2024**

Nom et Prénom de chaque participant de la famille

Acceptez-vous la publication de votre photo dans nos parutions :

oui  non

Resterez-vous déjeuner :  oui  non

